



Photo : Florent MOREDA

CULTURE

Le concours photo Serris en images revient !

Munissez-vous de votre appareil photo ou de votre smartphone, arpentez les rues de Serris et envoyez-nous vos plus beaux clichés ! Vous aurez peut-être la chance d'être publié dans votre journal municipal ou exposé un jour dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Mis en ligne le 22 mars 2018

Le concours photo Serris en images revient ! Après une pause nécessaire pour repenser à une nouvelle formule, le concours photo « Serris en image » revient avec une nouveauté cette fois-ci : un thème est maintenant imposé.

Munissez-vous de votre appareil photo ou de votre smartphone, arpentez les rues de Serris et envoyez-nous vos plus beaux clichés ! Vous aurez peut-être la chance d'être publié dans votre journal municipal ou exposé un jour dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Le concours photo « Serris en images » est maintenant organisé en collaboration avec le club photo « Image'in Serris » qui participera au jury et qui définira les thèmes à traiter en accord avec la Municipalité.

Deux prix seront toujours remis : le prix du jury et le coup de cœur Facebook. Le jury est composé de deux membres « d'Image'In Serris », de deux représentants de la Ville de Serris, d'un membre du Conseil Municipal des Enfants et d'un membre du Conseil des Aînés.

Le concours photo est réservé aux résidents de Serris, limité à une photographie pour chaque participation et gratuit.

Thème retenu pour le concours nouvelle version : « Au ras du sol »

Faites marcher votre imagination et votre sens de l'observation. Seuls impératifs, les clichés ne devront pas faire l'objet de photomontage.

Vous devez envoyer vos clichés du 26 mars au 31 mars.

Le vote s'effectuera depuis notre page Facebook du 03 au 6 avril.

La remise du prix aura lieu lundi 9 avril 2018 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Envoyez votre cliché à l'adresse communication@serris.fr.

Le fichier doit être en haute qualité.

